

Délibération n°08	Conseil Municipal du 15 octobre 2015
Service jeunesse	Domaine de compétence : Jeunesse
<p>Le jeudi quinze octobre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 7/09/015</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 5</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 22 Septembre 2015</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Madame Laurence CARON, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Madame Martine GHEZAL, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Lucien BONVOISIN,</p> <p><b>Absent excusé : 0</b></p> <p><b>Votants</b> : 33</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Madame Laurie CAFFIER</p>
<p>Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Jeunes et Voyage » dans le cadre de l'organisation d'un voyage à Eurodisney</p>	
<p>Rapporteur : Madame Kathy HANQUEZ</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Attribution d'une subvention à l'association « Jeunes et Voyage » dans le cadre de l'organisation d'un voyage à Eurodisney</p>

**Vu** les dispositions du code général des collectivités locales,

**Vu** la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

**Vu** l'ordonnance n° 58-896 du 23 septembre 1958 relative aux dispositions générales d'ordre financier,

**Vu** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Considérant :**

**Que** l'association « jeunes et voyage » organise un voyage à Disneyland Paris le mercredi 21 octobre 2015 dans le cadre des « Déferlantes de la jeunesse » qui se

déroulent du 18 au 30 Octobre 2015 ,

**Que** la participation demandée au famille s'élève à 35 euros par personne pour les personnes résidant à Etaples sur mer et 70 euros pour les personnes extérieurs; ce qui représente une recette de 9 300 euros,

**Que** 5 bus de 55 personnes seront affrétés,

**Que** les inscriptions se feront auprès de l'association dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles,

**Que** le coût du voyage à la charge de l'association est de 14 035 euros,

**Que** l'association « Jeunes et voyage » sollicite une subvention de la commune à hauteur de 4 735 euros,

**Le Conseil municipal DECIDE** d'octroyer à l'association « Jeunes et voyage » une subvention d'un montant de 4 735 euros dans le cadre de l'organisation d'un voyage à Disneyland le 21 octobre 2015 ;

Les crédits sont inscrits au budget principal de la commune à l'article 6574/020

La délibération est adoptée par **29 voix pour et 4 abstentions.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire  
en vertu de sa publication  
et de sa transmission au Contrôle de  
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait

*La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication*

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*



REÇU LE

- 9 NOV. 2015

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER